



Paris, le 10 mars 2026

L'Autorité des marchés financiers, la Banque de France et la Direction générale du Trésor lancent un groupe stratégique de place dédié à l'innovation et à la tokenisation de la finance

Avec l'objectif de permettre la contribution de la technologie des registres distribués au financement de l'économie, le groupe stratégique coordonné par les trois autorités a pour but d'identifier des projets concrets pour faciliter l'adoption de cette technologie.

Ce groupe stratégique, piloté par MM. Denis Beau, premier sous-gouverneur de la Banque de France et président désigné de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), Christophe Bories, chef du Service du financement de l'économie à la Direction générale du Trésor, et Sébastien Raspiller, secrétaire général de l'Autorité des marchés financiers, rassemble des institutions concourant à l'écosystème de la place financière (émetteurs, investisseurs, intermédiaires financiers et fournisseurs d'infrastructures). Il vise à faciliter une adoption large et performante de la tokenisation – c'est-à-dire émissions d'instruments financiers et réalisation d'opérations financières reposant sur la technologie des registres distribués (distributed ledger technology ou DLT) – dans des domaines variés où les initiatives se multiplient depuis plusieurs mois, notamment dans la perspective de la mise à disposition à l'automne 2026 d'une monnaie numérique de banque centrale interbancaire dite de « gros » en euro, par les banques centrales de l'Eurosystème.

Cette initiative s'inscrit dans l'agenda européen d'innovation et d'intégration des marchés de capitaux de l'Union de l'épargne et de l'investissement, et doit également contribuer à la collaboration franco-allemande annoncée en janvier dernier par les ministres de l'économie et des finances sur la promotion de la tokenisation.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les travaux du groupe stratégique viseront à identifier et faciliter des projets concrets, au nombre desquels :

- la mise en place d'un actif de règlement privé sous forme tokenisée (dépôts tokenisés et stablecoins) et son articulation avec la monnaie numérique de banque centrale interbancaire ;
- la tokenisation du marché des instruments financiers, en commençant par le marché des titres de créances négociables à court terme NEU-CP ;
- les modèles industriels pour les infrastructures de marchés financiers reposant sur la DLT ;
- le développement des fonds tokenisés.

Un rapport sera publié à l'été 2026 comportant analyses techniques et recommandations sur ces différents sujets concrets.

Contacts presse :

AMF : 01 53 45 60 28

Banque de France : 01 42 92 39 00 – presse@banque-france.fr

Direction générale du Trésor : 01 44 87 73 24 – presse@dgtresor.gouv.fr